

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Avignon, le 14 octobre 2019

Tel. 04.32.44.89.30

19/191

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'admission
de l'examen professionnel de technicien principal de 1^{ère} classe,
spécialité « espaces verts et naturels »**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1359 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-III du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°18/145 du 27 juillet 2018 du Président portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe dans la spécialité « espaces verts et naturels », pour le compte de la région PACA,

Vu l'arrêté n°19/89 du 27 février 2019 du Président portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe dans la spécialité « espaces verts et naturels », pour le compte de la région PACA,

Vu l'arrêté n°19/111 du 28 mars 2019 du Président portant composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe, spécialité « espaces verts et naturels »,

Vu l'arrêté n°19/172 du 11 septembre 2019 fixant les modalités d'organisation de l'épreuve orale de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 1^{ère} classe, spécialité « espaces verts et naturels »,

Vu le procès-verbal des délibérations du jury en date du 4 octobre 2019,

ARRETE

Article 1 : La liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe session 2019, spécialité « Espaces verts et naturels », est établie par ordre alphabétique, comme suit :

BARDE	Cédric
BARTHE	Frédéric
BARTOLO	Pierre
BOUIS	Christophe
CALVIN	Martine
CARUSO	Patrice
FORMICA	Karine
KAMPF	Inger
LAMBERT-BEJAOU	Delphine
MANTOVANI	Sophie
MENCACCI	Didier
MENDOLIA	Olivier
MILLE	Florent
RÉGNIEZ	Armel
STREBLER	Yann
TOMEI	Nicolas
VAUTARD	Jean-Baptiste
VINCENT	Mathieu

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.



Le Président,

Maurice CHABERT.